

Compte rendu de la séance du vendredi 24 juillet 2020

Présents : GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, DUPONT Marie-Anne, MAURETTE Jean-François, BOYER Patrick, HOUDAILLE Christophe, SOUQUET Camille, BACQUE Manon, RUELLE Pascal, GALIN Jean-Pierre, RIEU Hervé.

Absents excusés : aucun

Absents : aucun

Secrétaire de séance : ROGALLE Bernadette.

Ordre du jour:

- 1/ Adoption du compte rendu du précédent conseil municipal.
- 2/ Approbation des subventions 2020.
- 3/ Examen et vote du budget principal et des budgets annexes du camping et de la centrale 2020.
- 4/ Projet cabanes pastorales.
- 5/ Camping : procédure d'expulsion d'un résident.
- 6/ Limite d'agglomération : déplacement du panneau d'entrée de village à la croix du ruisseau.
- 7/ Autorisation de remboursement de frais engagés pour le compte du camping.
- 8/ Communauté de Communes : point sur le renouvellement du bureau.
- 9/ Questions diverses.

1/ Adoption du compte rendu du précédent conseil municipal.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membre présents.

2/ Approbation des subventions 2020.

Monsieur le maire :

Présente ci-dessous le détail des subventions pour le budget 2020 :

| ASSOCIATIONS | MONTANT |
|--|-----------|
| AMICALE DES CURISTES D'AULUS LES BAINS | 300.00 |
| Amicale du personnel Oust/Massat(7agents*100€) | 700.00 |
| AMICALE POMPIERS | 100.00 |
| Ass " Les Amis de Philippe CHARVIN" | 150.00 |
| Ass Mémoire Aulus | 500.00 |
| COMITE DES FETES AULUS LES BAINS | 1 000.00 |
| COOPERATIVE SCOLAIRE ERCE | 1 000.00 |
| DPC | 20 000.00 |
| Service des Sports Mairie O.M.S.E.P | 200.00 |
| SKI CLUB DES VALLEES DE GUZET | 400.00 |
| U.S.H.S. | 200.00 |
| SECOURS POPULAIRE FRANCAIS | 325.00 |
| Resto du cœur | 100.00 |
| Association speleo du haut sabartes | 150.00 |

| | |
|--|-----------|
| Ass Musicolus | 500.00 |
| Association collège de SEIX(1 élève*50) | 50.00 |
| Ass des amis de la Fond pr mémoire de la déportation | 100.00 |
| Ass PPERMS | 100.00 |
| Total | 25 875.00 |

Oui cet exposé, après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Adopte les subventions présentées ci-dessus.

3/ Examen et vote du budget principal et des budgets annexes du camping et de la centrale 2020.

Budget primitif Principal 2020.

Monsieur le Maire :

Présente le budget primitif 2020.

Fonctionnement

| | <u>Dépenses fonctionnement</u> | <u>Recettes fonctionnement</u> |
|--|------------------------------------|------------------------------------|
| Autofinancement de l'année prévu | 139 729.39 | |
| 002 Résultat de fonctionnement reporté | | 246 045.77 |
| Crédits votés | 342 453.00 | 454 407.00 |
| Total section fonctionnement | 482 182.39 | 700 452.77 |

Investissement

| | <u>Dépenses investissement</u> | <u>Recettes investissement</u> |
|---|------------------------------------|--------------------------------|
| Crédits votés | 312 395.56 | 172 666.17 |
| D001/R1068 investissement 2019 | 171 026.89 | 309 044.11 |
| Reste à réaliser de l'exercice précédent | 313 864.20 | 175 846.98 |
| Autofinancement 2019 affecté à l'investissement | | 139 729.39 |
| Total section d'investissement | 797 286.65 | 797 286.65 |

| | | |
|-----------------|--------------|--------------|
| Total du budget | 1 279 469.04 | 1 497 739.42 |
|-----------------|--------------|--------------|

Fonctionnement :

Il est rappelé que la centrale de la mouline est redevenu propriété de la commune depuis le 01 Janvier 2019. Il est inscrit au budget qu'une redevance d'un montant de 120000€ sera perçue par la commune en provenance de la centrale de la mouline. La part du coût de personnel affectable au fonctionnement de la centrale est couvert au travers d'un remboursement provenant de la centrale à hauteur de 38000€.

En matière de fiscalité, la commune n'augmente pas l'impôt pour la part communale. Le pacte fiscal avec la Communauté des Communes est appliqué.

Investissement :

En 2020, les principales dépenses d'investissements envisagées concernent :

- La réalisation d'une cabane et de deux abris d'estive.
- Une étude réalisée par un cabinet d'urbanisme permettant la mise en place d'un plan de référence pour les travaux à venir.
- L'acquisition d'un tracteur et de ses équipements.
- L'amélioration du réseau incendie.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'adopter le Budget Primitif 2020.

Budget primitif annexe camping 2020.

Monsieur le Maire :

Présente le budget primitif annexe du camping pour 2020.

Fonctionnement

| | Dépenses fonctionnement | Recettes fonctionnement |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Excédent de l'année 2019 R002 | | 18 929.67 |
| Crédits votés | 130 416.00 | 136 886.00 |
| Autofinancement 2019 affecté à l'investissement | 20 491.45 | |
| Total section fonctionnement | 150 907.45 | 155 815.67 |

Investissement

| | Dépenses investissement | Recettes investissement |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Crédits votés | 57 997.65 | 25 000.00 |
| D001/R1068 investissement 2019 report excédent | | 15 506.20 |
| Reste à réaliser de l'exercice précédent | 3 000.00 | 0.00 |
| Autofinancement 2019 affecté à l'investissement | | 20 491.45 |
| Total section d'investissement | 60 997.65 | 60 997.65 |
| 216 813 | | |
| Total du budget | 211 905.10 | 216 813.32 |

Fonctionnement :

L'activité est soumise au régime de TVA. Le personnel prévu est présent toute l'année permettant l'ouverture annuelle du camping.

Il est à noter la réalisation des travaux permettant la mise en place du système d'alerte pour la prévention des inondations dans la zone aval du village ; combiné à tous les efforts pour une gestion très rigoureuse des installations du camping, la mise en place de ce dispositif a permis d'avoir un avis favorable de la commission de sécurité pour le fonctionnement de la structure.

Dépenses :

La maîtrise des coûts reste la règle. Toutefois l'accès sera mis sur le nettoyage du camping, des abords, sur la présentation améliorée des chalets et la mise en place de l'offre snack. Ces dépenses comprennent notamment et comme les années précédentes, une participation du personnel administratif et technique du budget principal de la commune.

Recettes :

Comme toutes activités touristiques, nous nous attendons à un impact des conséquences de la crise liée au Covid19. La baisse de chiffre d'affaire constatée lors de la fermeture durant la période de confinement a été prise en compte. Nous avons établi une estimation sur le reste de l'exercice connaissant le grand degré d'incertitudes quant aux événements pouvant intervenir jusqu'à fin 2020.

Investissement :

Vu le vieillissement des installations, en particuliers des chalets, des investissements significatifs ont été inscrits au budget. Ces investissements concernent la rénovation de chalets, l'amélioration des abords et des emplacements et l'acquisition de matériel dont un véhicule pour la gestion des travaux d'entretien et la gestion du linge. Le financement de l'investissement se fera par la réserve des exercices précédents, l'autofinancement de l'année en cours et une subvention d'équipement prévue au budget de la commune.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'adopter le Budget Primitif Annexe du Camping 2020.

Budget primitif annexe Centrale de la Mouline 2020.

Monsieur le Maire :

Présente le budget primitif 2020 : Régie Centrale de la Mouline.

Fonctionnement

| | Dépenses fonctionnement | Recettes fonctionnement |
|----------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Autofinancement de l'année prévu | 177 235.52 | |
| Crédits votés | 321 441.41 | 518 000.00 |
| Total section fonctionnement | 498 676 .93 | 518 000.00 |

Investissement

| | Dépenses investissement | Recettes investissement |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Crédits votés | 284 331.43 | |
| D001/R1068 investissement 2019 | | 113 435 .82 |
| Reste à réaliser de l'exercice précédent | 6 339.91 | 0.00 |
| Autofinancement 2019 affecté à l'investissement | | 177 235.52 |
| Total section d'investissement | 290 671.34 | 290 671.34 |
| Total du budget | 789 348.27 | 808 671.34 |

Fonctionnement :

En dépenses, les crédits votés comprennent pour le compte des recettes du budget principal une redevance d'occupation du domaine privé de la commune à hauteur de 120 000 €. A cette redevance s'ajoute tous les contrats de service nécessaires pour la remise à niveau de ces installations et pour la formation du personnel.

En recettes, le chiffre d'affaire a été évalué sur l'expérience que nous avons de la première année d'exploitation en prenant en compte que la seconde turbine a pu être remise en route à partir de début Février 2020. Lors de l'exercice 2019, seul un groupe était en fonctionnement car une roue était défectueuse et a nécessité son remplacement.

Investissement :

Les investissements sont nombreux afin de remettre les installations de la centrale hydro-électrique à niveau. Il s'agit en particuliers du reste à réaliser pour le remplacement de la roue de la turbine, le remplacement des synchroniseurs, la révision des transformateurs et des travaux sur le bâtiment.

A ces investissements s'ajoute les sommes à engager pour le renouvellement du droit d'eau et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour ces dossiers

Ces investissements seront financés par la réserve de l'exercice précédent et l'autofinancement dégagé lors de l'exercice 2020.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'adopter le Budget Primitif 2020 .

4/ Projet cabanes pastorales.

Monsieur le Maire :

Rappelle les points importants de ce dossier :

- La commune d'Aulus les Bains s'est engagé dans le cadre de son soutien aux activités pastorales, aux exploitants agricoles, éleveurs et bergers dans un projet de construction d'une cabane d'estive située au lieu-dit du 'Cacou' et de deux abris situés à 'Pentussan' et à 'Ramounat'
- Avant la phase de consultation des entreprises, une estimation du coût du projet était de 267k€ avec un accord pour un financement public européen à hauteur de 80%. Ce dossier a été monté avec la Fédération Pastorale de l'Ariège.
- Pour l'appel d'offres, le projet a été divisé en quatre lots : fondations, cabanes et abris, réseaux et hélicoptage.
- Lors de la première réponse des entreprises et après analyse des offres reçues, l'ensemble des 4 lots ont été jugés infructueux (soit par absence de réponses soit par dépassement du budget estimé).
- Le Conseil Municipal a alors décidé de relancer une consultation sur l'ensemble des lots en y ajoutant des options afin de pouvoir revenir au budget initial.
- La réponse au second appel d'offres montre que le budget est encore significativement dépassé même en prenant toutes les options permettant a réduction des coûts de réalisation(coût total 350k€). Ce dépassement est principalement dû au lot n°2 - cabanes et abris. Les réponses sur les trois autres lots sont recevables.
- Devant cette situation, Monsieur le Maire a demandé à la Fédération Pastorale de l'Ariège de contacter le service de l'économie agricole de la préfecture de l'Ariège afin d'analyser cette situation et d'obtenir un complément de financement
- depuis le début de la période d'estives 2020, les éleveurs et bergers du Haut Couserans sont victimes d'attaques répétées dues à la présence de l'ours et que ce projet semble absolument vital pour la sécurité du personnel ainsi que pour le maintien de l'activité économique liée au pastoralisme

Informe que :

- Malgré une analyse bienveillante des services de l'Etat, aucun financement complémentaire n'a pu être trouvé pour 2020 permettant de boucler le budget total de cette opération
- Les services de l'Etat et la Fédération Pastorale préconisent de lancer la réalisation de ce projet en démarrant par la construction de la cabane et d'un abri (Puntussan)
- Il sera nécessaire de présenter un nouveau dossier de financement dès le début de l'année 2021 pour la construction de l'abri de Ramounat.
- Les réponses pour les lots 1 (fondation), 3 (réseaux) et 4 (hélicoptage) sont recevables
- La réponse pour le lot 2 (cabane et abris) est inacceptable pour des raisons économiques.

Propose d'adopter les décisions suivantes:

- Le conseil municipal suit les recommandations des services de l'état et de la fédération pastorale à savoir que pour l'exercice 2020, seuls les travaux de la cabane et d'un abri seront débutés. Une demande de financement complémentaire pour la construction du second abri sera réalisée dès le début de l'année 2021.
- Pour les lots 1, 3 et 4, vu les résultats de l'analyse réalisée par la maîtrise d'œuvre, il est décidé d'attribuer ces lots aux entreprises suivantes :

| | | |
|-------|-------------|------------------|
| Lot 1 | Fondations | SARL Extrem |
| Lot 3 | Réseaux | SAM Tous Travaux |
| Lot 4 | Hélicoptage | Hélibéarn |
- Pour le lot 2 (cabane et abris), l'offre étant jugée inacceptable, il est demandé à ce que ce lot soit relancé en ajoutant une tranche conditionnelle sur la construction de l'abri de Ramounat, conditionné à l'obtention du financement complémentaire en 2021.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Accepte ces propositions.

5/ Camping : procédure d'expulsion d'un résident.

Monsieur le maire :

Rappelle que :

Monsieur GONZALES Jérôme réside sur le camping municipal depuis plus de deux ans.

Il occupe une caravane qui ne lui appartient pas à l'emplacement n° 16, caravane dont le propriétaire est décédé. Cette caravane n'est pas assurée et n'a pas de carte grise.

Monsieur GONZALES Jérôme ne paye plus son loyer mensuel d'un montant de 130€, ainsi que les charges d'électricité. La dette s'élève à plus de 1200 € à ce jour.

Précise que :

Le 18 février 2020, Monsieur ROYO Lucas, employé du camping municipal a déposé une plainte à la gendarmerie d'Oust concernant monsieur GONZALES Jérôme pour trouble à l'ordre public et consommation d'alcool. Ce dernier a allumé un feu le 14 février pour brûler des déchets, feu qui a dû être éteint par les employés communaux.

De plus, la présence de monsieur GONZALES Jérôme sur le camping amène d'autres personnes à venir le voir. L'un d'entre eux circule en voiture dans le camping (ce qui est interdit par le règlement intérieur pour les visiteurs). Ces comportements et son état d'ébriété de manière régulière portent atteintes à la sécurité et à la bonne marche du site ainsi qu'à son image.

Propose :

l'expulsion de monsieur GONZALES Jérôme qui enfreint le règlement intérieur du camping municipal, mettant en jeu la sécurité et la tranquillité des autres résidents.

La dette financière ne fait que croître et le comportement de monsieur GONZALES Jérôme n'évolue pas notamment vis à vis du personnel du camping qui lui rappelle les règles de vie en collectivité.

Où cet exposé, après délibération le conseil municipal avec 9 voix pour et 2 abstentions :

- Accepte cette décision.

6/ Limite d'agglomération : déplacement du panneau d'entrée de village à la croix du ruisseau.

Des résidents nous informent que les ralentisseurs à l'entrée du village côté camping sont devenus obsolètes et la vitesse des véhicules est excessive. Une demande de modification sera faite auprès des services du département. Pour ralentir la vitesse des conducteurs, une demande de déplacement du panneau signalant l'entrée du village côté col d'Agnes sera également faite, pour qu'il soit placé avant les premières maisons.

Monsieur le maire a confié ce dossier à monsieur Jean-François MAURETTE, conseiller municipal.

7/ Autorisation de remboursement de frais engagés pour le compte du camping.

Une commande de cartes TNTSAT pour les télévisions des chalets du camping doit exclusivement passer par Internet. Elle a été réglée par l'employé municipal avec ses propres moyens de paiement (carte bancaire). Les frais engagés d'un montant de 30€ lui seront remboursés par virement administratif. Dans une collectivité territoriale, le trésorier payeur ne cautionne pas ce fonctionnement. L'employé sera informé de ces difficultés administratives pour le remboursement.

La procédure de remboursement est acceptée à l'unanimité des membres présents.

8/Communauté de Communes : point sur le renouvellement du bureau.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il s'est rendu avec le 1^{er} adjoint monsieur Jean Pierre GALIN à la réunion de la Communauté de Communes le 17 juillet 2020 pour l'élection des membres du bureau. Le président élu est Monsieur VIGNEAU Jean-Noël. Les documents complets sont consultables à la Mairie.

9/ Questions diverses.

1/Motion pour le maintien de la trésorerie à Oust

Vote à l'unanimité.

2/ Courrier de mise en demeure du successeur du liquidateur judiciaire de l'association Matt

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu en mairie en recommandé avec AR concernant l'utilisation par la commune de la maison d'animation du camping. L'avocat de la commune fera un courrier rappelant toutes les procédures engagées pour le rachat de ce bâtiment ainsi que les jugements déjà rendus, autorisant la commune à l'occuper, en lien avec le camping.

3/Prime exceptionnelle Covid-19.

Un accord de principe attribuant une prime exceptionnelle Covid-19 pour les employés a été donné. Sa mise en œuvre et son montant seront fixés prochainement.

4/Débroussaillage d'un terrain Avenue de la gare

Un courrier doit être envoyé à la propriétaire du terrain pour lui notifier qu'elle doit assurer son entretien.

5/Demande de places de stationnement

Des riverains de la croix du Ruisseau demandent la pose de panneaux réservant la place aux résidents riverains sur le domaine communal. Le conseil municipal n'a pas donné suite à cette demande.

6/ Courrier travaux CALMON

Monsieur GALIN Jean-Pierre, adjoint au maire donne lecture de plusieurs courriers concernant des travaux sur la façade d'un immeuble, propriété de la famille CALMON, situé sur la rue principale en face du bar l'Etape. Des riverains font état de nuisances sonores très importantes, voire insupportables causées par un compresseur et deux marteaux piqueurs. Les propriétaires du bar, Madame et Monsieur PAPAÏX, se plaignent du bruit et de la poussière générés par ces travaux, cela cause une gêne pour l'accueil de la clientèle en terrasse. Ils soulignent en outre le préjudice financier subi pendant la période estivale très courte où la fréquentation touristique est importante. Les signataires des courriers demandent au Maire et au conseil municipal d'intervenir pour faire cesser les travaux. Et faire en sorte qu'à l'avenir, Aulus étant station thermale et touristique, les entreprises ne débutent pas de gros chantiers durant la saison estivale.

Monsieur le maire précise qu'un permis de construire a été déposé et reste valable. Celui-ci doit être affiché. Dans le cadre de ces travaux Monsieur le Maire a été médiateur entre le propriétaire, l'entreprise et les riverains concernés. A la suite des discussions au sein du conseil municipal, il s'avère difficile d'interdire les chantiers durant cette période, car les entreprises ont aussi des contraintes économiques et climatiques. La concertation et le respect mutuel des activités de chacun doivent primer.

Des membres du conseil municipal contactés précédemment par les plaignants, ont été chargés par Monsieur le maire de les revoir pour leur faire part du positionnement du conseil municipal.

7/Courriel de Monsieur Rémi PAPAÏX

Celui-ci demande l'acquisition de terrains communaux, une autorisation pour élargir le passage donnant l'accès à sa propriété au lieu-dit les « Plagnes » au-delà du pont de la « Mouline ». Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

8/Vente d'un bien au lieu-dit« Camesa ».

Plusieurs demandes de projets d'installation d'activités agricoles sur le terrain en vente de madame et monsieur DUTHILLEUL sont arrivées en mairie. Conformément au PLU, cette zone est effectivement à vocation agricole.

En fin séance, Monsieur le maire a demandé à un contribuable présent, Monsieur MALAPERT, s'il souhaitait prendre la parole. Celui-ci a expliqué la raison de sa présence : rendre compte des nuisances sonores causées par des travaux proche de sa résidence au même endroit, cette année et l'an passé. Pour lui, Aulus étant une station thermale et touristique, la quiétude et la tranquillité des curistes et résidents devraient être préservées, en instaurant des règles.

| | |
|-------------------------|-------------------------|
| BOYER Patrick | GALIN Jean-Pierre |
| GRANIER Lucien | ROGALLE RIEU Bernadette |
| MAURETTE Jean-François | DUPONT Marie-Anne |
| BACQUE DIT PISTOL Manon | SOUQUET Camille |
| HOUDAILLE Christophe | RUELLE Pascal |
| RIEU Hervé | |

Compte-rendu affiché le 4 août 2020 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25.